

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
DÉPARTEMENT DES PYRÉNÉES ATLANTIQUES

**ARRÊTÉ du MAIRE PM N° 22.47 V**

**Objet : EMMÉNAGEMENT AU 09 RUE ARISTIDE BRIAND**

**Le Maire de la Ville d'ORTHEZ,**

Vu les articles L2212.1.1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Route,

Vu l'arrêté Interministériel du 24 novembre 1967 relatif à la signalisation routière et l'ensemble des textes qui l'ont modifié et complété,

Considérant la demande de **Mme BACQUET Manon**, 9 allée René Lahetjuzan – 64500 SAINT JEAN DE LUZ qui sollicite une autorisation d'occupation du domaine public pour un déménagement au 09 rue Aristide Briand, le samedi 27 août 2022 pour une durée d'un (1) jour.

Considérant que le Maire doit prendre toutes mesures utiles pour assurer la sécurité et la commodité de passage dans les rues, voies quais et places publiques.

**ARRÊTE**

**Article 1<sup>er</sup>** : Mme BACQUET Manon est autorisée à effectuer un emménagement au 09 rue Aristide Briand, le samedi 27 août 2022 pour une durée d'un (1) jour de 11 heures à 16 heures.

**Article 2** : Pour permettre cet emménagement, deux véhicules dont 1 V.L. immatriculé DJ380YC et une camionnette de location de 5 mètres de long pourront stationner au droit du 9 rue Aristide Briand. La mise en place et l'enlèvement des barrières seront à la charge du demandeur.

**Article 3** : Mme BACQUET Manon sera redevable d'un droit fixe d'instruction des dossiers de 5 € et d'un droit d'occupation du domaine public de 8 € par jour/engin (délibération du Conseil Municipal du 28 mars 2022).

**Article 4** : **Si une intervention urgente le nécessite, seront autorisés à stationner et à circuler les véhicules de Police, d'incendie et de secours, ambulances et médecins.**

**Article 5** : Mme la Directrice des Services, le service de la Police Municipale, le Commandant du Centre de Secours Principal, le Commandant de la Gendarmerie d'Orthez, les services Techniques, le Directeur du pôle aménagement de la Communauté des communes de Lacq-Orthez, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de veiller à l'exécution du présent arrêté qui sera affiché.

Fait à Orthez, le jeudi 25 août 2022

**Copies transmises par mail :**

SERVICES TECHNIQUES  
CCLO  
DEMANDEUR  
GENDARMERIE  
CENTRE DE SECOURS



Le Maire d'Orthez  
Emmanuel HANON

Par délégation  
du Maire Adjoint

